

observer que ces repas n'avaient rien de substantiel et n'apaisaient pas leur faim. Une dame, qui a été remarquable par son intelligence, passe, depuis qu'elle est folle, toutes ses journées à savourer des plats imaginaires.

Les hallucinés de l'odorat sont sans cesse poursuivis par des odeurs délicieuses ou repoussantes. Esquirol a vu une dame qui avait cherché à s'asphyxier avec du charbon; depuis elle croyait sentir continuellement l'odeur du charbon. Une malade se figurait que son corps exhalait une odeur infecte. Dès qu'on voulait s'approcher d'elle, elle se reculait précipitamment et priait qu'on restât à distance. Un jour que son médecin l'engageait à se promener dans un jardin potager, elle refusa, « craignant, dit-elle, de faire mourir les plantes par l'odeur empestée qui s'exhalait de toute sa personne ».

**Hallucinations du toucher.** — Les hallucinations du toucher sont très difficiles à distinguer des illusions du même sens. Leur nature est extrêmement variable. Marc a vu une mélancolique qui était dans des tourments continuels, parce qu'elle sentait grimper sur toutes les parties de son corps des chenilles et des araignées. Ces fausses sensations ne sont pas très rares dans le délire alcoolique.

Beaucoup d'hypochondriaques sentent pendant la nuit des piqûres, des brûlures sur les différents points du corps. On leur communique des secousses électriques, on leur jette sur le corps des liquides corrosifs. Certains malades affirment qu'on les meurtrit de coups. Une jeune demoiselle croit qu'on vient toutes les nuits lui donner le fouet. Une dame se figure qu'on lui brûle les pieds; une autre qu'on lui souffle continuellement du vent sur les jambes; d'autres prétendent qu'on leur suce le sang.

Certains hallucinés sentent leur tête si légère, qu'ils la croient vide, ou si lourde qu'ils la disent pleine de plomb. Un monsieur voit des fantômes hideux qui descendent du plafond et viennent à tour de rôle lui tirer les pieds. Autrefois les possédés racontaient que le diable venait souvent les tirer par les pieds pendant leur sommeil. Certains malades se sentent continuellement mouillés. D'autres sont tout à coup saisis et arrêtés par des mains invisibles. « Il est des hallucinés, dit Esquirol, qui sentent des aspérités, des pointes, des armes qui les blessent et qui les déchirent, tandis qu'ils sont couchés mollement; ils sont transportés au loin, ils croient tenir dans leurs mains des corps qui n'y sont pas : quelques monomaniaques, quelques épileptiques au début de leur accès, croient qu'on les frappe, qu'on les bat; ils montrent leurs corps qu'ils prétendent meurtris par les coups dont on les a assommés. »

**Hallucinations de plusieurs sens.** — On peut être halluciné de plusieurs sens à la fois. Un aliéné voit des masses de petits diables qui l'entourent et le torturent de toutes sortes de façons. Ils lui crient dans les oreilles, répandent des odeurs infectes, empoisonnent ses aliments et le piquent ou le pincent sur toutes les parties du corps. Une demoiselle devenue folle à la suite d'un chagrin d'amour, voit sans cesse son bien-aimé et entretient avec lui de longues conversations. Les hallucinés qui voient le diable affirment souvent qu'il exhale une forte odeur de soufre.

Dans ces cas, les hallucinations des différents sens se groupent et se com-

binent dans des proportions variées. Le plus souvent elles se complètent les unes les autres et tendent toutes à faire naître ou à entretenir dans l'esprit du malade une même interprétation délirante.

L'hallucination est toujours un symptôme morbide. Elle indique toujours un trouble durable ou passager du dynamisme cérébral; mais elle n'est pas toujours un signe de folie. Elle peut rester sans influence sur les déterminations de celui qui en est atteint, et ne porter aucune atteinte à sa liberté, ni à sa responsabilité morale.

Dans d'autres cas par son objet même, l'hallucination est absolument inoffensive. Un malade croit être en relation avec la sainte Vierge ou avec les esprits : il les voit, il les entend, il croit fermement à la réalité de ses rapports avec des êtres imaginaires. Mais en dehors de cela sa conduite est régulière; ses sentiments affectifs ne sont pas pervertis, sa volonté est intacte, il gère convenablement ses affaires. Il est certain qu'on ne peut pas priver les malades de ce genre de leurs [droits civils : l'interdiction serait inique. Ils doivent conserver la direction de leurs affaires : leurs contrats, leurs ventes, leurs marchés sont d'ordinaire valables; leurs testaments peuvent rester valides.

Malheureusement, les hallucinations ne sont pas toujours aussi inoffensives : « On peut affirmer, dit Marc, que la plupart des actes bizarres, singuliers, répréhensibles, dangereux, criminels des aliénés, dépendent dans le plus grand nombre des cas où ils paraissent inexplicables, d'hallucinations ou d'illusions cachées. » Comment des hallucinations qui n'ont aucun substratum matériel peuvent-elles conduire au crime? c'est ce qu'il nous faut étudier maintenant.

L'halluciné peut commettre des attentats contre lui-même ou contre les autres. Il peut se mutiler ou se suicider, ou bien il peut voler, incendier, tuer, etc. Dans tous ces cas, l'hallucination peut conduire au suicide, à l'homicide, soit directement ou par des voies détournées. Prenons comme exemple le cas du suicide. Un halluciné entend une voix qui lui intime l'ordre impérieux de se suicider : il obéit et se tue. Ici l'hallucination agit directement, le malade obéit passivement sans discussion à l'ordre qu'il reçoit : sa spontanéité disparaît devant la puissance du phénomène morbide.

Dans d'autres circonstances, l'hallucination est la cause du suicide d'une manière indirecte. Un malade entend une voix qui l'appelle dans la rue : il se jette par la fenêtre pour se rapprocher d'elle. Un autre est convaincu que la police est acharnée à sa poursuite. S'il tombe entre ses mains, il subira les tortures les plus horribles : il est décidé à affronter tous les dangers plutôt que de se laisser prendre. Une nuit il entend monter chez lui, on est à sa porte, on frappe : c'est la police. Il se jette par la fenêtre.

D'autres fois c'est une vision terrifiante qui cause le suicide. « Un halluciné, qui avait depuis longtemps des hallucinations effrayantes, avait demandé d'avoir toujours son domestique auprès de lui pour ne pas se faire de mal. Un jour que celui-ci avait le dos tourné, le malade s'élance la tête la première contre la glace de la cheminée qu'il brise en éclat, tombe sans connaissance, baigné dans son sang, la peau coupée en divers endroits, et ayant une artériole

ouverte. Pensé et revenu à lui, il nous dit qu'il avait vu dans la glace deux chiens prêts à le dévorer, et que, pour échapper à ce supplice, il avait voulu en finir sur-le-champ » (Brierre de Boismont).

D'autres hallucinés entendent sans cesse des paroles injurieuses. On les accable d'outrages. On leur dit qu'ils sont déshonorés, qu'ils sont indignes de vivre. On les appelle scélérats, criminels, etc., etc. Las d'entendre de pareils propos, dégoûtés d'une vie misérable, continuellement empoisonnée par les calomnies dont ils sont victimes, ces malheureux se décident à mettre un terme à leurs souffrances par le suicide. Une fois cette détermination arrêtée, on ne peut se faire l'idée de l'opiniâtreté avec laquelle ils en fournissent la réalisation. Tous les moyens leur sont bons : ils se pendent à l'espagnollette d'une fenêtre, ils s'étranglent avec un mouchoir, ils se brisent le crâne contre un mur, etc. Presque toujours ils déjouent la surveillance la plus assidue et quand ils désespèrent d'arriver à leur but par les moyens violents ils se condamnent au genre de mort le plus effrayant qu'on puisse imaginer : ils se privent graduellement de nourriture de façon à ne pas éveiller les soupçons, et meurent d'inanition après avoir souffert de la faim pendant plusieurs mois !

Les motifs qui conduisent l'halluciné à l'homicide sont de même nature que ceux qui le conduisent au suicide.

Souvent l'hallucination ordonne le meurtre. Une voix dit à un mélancolique : « Étrangle ta fille » et il l'étrangle. Un chef d'escadrons entend une voix qui lui ordonne de tuer son colonel ; et il le tue. M. Baumes, médecin de l'asile de Quimper, a observé un fait bien curieux d'hallucination suivie d'homicide et plus tard de tentatives de suicide. Il s'agit d'un homme à qui une voix dit tout à coup : *tue ta femme*. Cet homme prend aussitôt un pistolet et exécute l'ordre. L'hallucination avait été passagère et isolée : les charges les plus graves pesaient sur l'accusé. Néanmoins, une enquête médicale est ordonnée, le jury conclut à l'irresponsabilité, et le meurtrier est envoyé dans un asile d'aliénés. Pendant un an, il ne présente aucun trouble de l'intelligence. Au bout de ce temps, il entend une voix qui lui dit : *jette-toi en bas*. Il était alors au deuxième étage. Il n'hésite pas davantage à attenter à ses jours qu'il n'avait hésité à attenter à ceux de sa femme ; il se précipite de la fenêtre, et dans sa chute se luxe l'épaule.

Henke a rapporté l'observation d'un nommé Ihiel, charpentier à Pregelswalde, qui s'adonnait souvent à l'ivrognerie, et qui, sous l'influence d'une hallucination, assomma à coups de hache un de ses enfants âgé de cinq ans. Voici en quels termes le meurtrier lui-même raconta son crime :

« Bientôt après, je ressentis dans mon lit une anxiété si grande que je tremblai de tout mon corps. Il me semblait qu'une voix intérieure me disait : *Il faut maintenant que tu assomes ton enfant*. Comme jamais pensée aussi atroce ne m'était venue à l'esprit, je sautai à bas de mon lit, portai au ciel mes mains jointes, me dis à moi-même à voix basse, en me promenant dans ma chambre : *Grand Dieu ! Seigneur Jésus ! je dois donc tuer mon enfant !* Aucune voix intérieure ni exté-

rieure ne me répondit, et je me recouchai. Je caressai alors l'enfant endormi et me dis à mi-voix : *Dors, mon enfant chéri, dors*. Il y avait à peine trois ou quatre minutes que je m'étais recouché, lorsque l'anxiété ainsi que le tremblement revinrent, et que quelque chose d'inconnu répéta, mais plus impérativement que la première fois : *Assomme à l'instant même ton enfant !* Il me fut impossible de résister, je me levai aussitôt en chemise, j'allai chercher sous la couchette de mes deux filles une hache, la portai précipitamment, le tranchant tourné vers ma droite, jusqu'au lit où dormait mon fils et la saisis à deux mains par le manche. Il était environ cinq heures du matin ; il faisait grand jour, et mes larmes inondaient ma figure, à la vue de mon fils chéri qu'une voix impérieuse m'ordonnait de tuer. Il me fut impossible de reprendre mes sens : je levai la hache, et aussitôt que je fus assez près du lit, j'en donnai, avec le gros bout, trois ou quatre coups sur la tête de mon fils. J'ignore sur quel point, car j'étais privé de mes sens. Je me rappelle seulement que les coups furent portés coup sur coup de la hauteur d'un pied à un pied et demi, et qu'à chacun d'eux il fit des gémissements, parce que, probablement, le premier coup porté pendant son sommeil l'avait déjà grièvement blessé. Lorsque je vis couler son sang, je revins un peu à moi, je portai la hache là où je l'avais prise et réveillai ma fille aînée en lui disant : « *Charlotte ! lève-toi, appelle ta mère ; j'ai tué mon Charles avec la hache.* » Elle répond : « *Seigneur Jésus ! que dites-vous, mon père ?* — Oui, oui, va chercher ta mère, j'ai bien réellement tué mon petit Charles avec la hache. » Ma fille commença alors à se lamenter et courut en chemise avertir sa mère, pendant que mon autre fille, que j'avais aussi réveillée, se mit à pleurer. Quant à moi, je venais de mettre ma culotte ; mais mes sanglots et le tremblement de mes membres m'empêchèrent de la boutonner, de sorte que lorsque ma femme arriva, elle me trouva encore occupé à m'habiller. Elle s'écria : « *Ah ! mon Dieu ! Charlotte dit que tu as assommé Charles !* — Oui, répondis-je, cela est vrai, il est dans le lit, mais il ne paraît pas être tout à fait mort, car il remue encore. » Ma femme se précipite alors vers le lit, en retire l'enfant, le prend dans ses bras et court avec lui en allant et venant d'un bout de la chambre à l'autre ; mais bientôt il cesse de donner des signes de vie. Je ne puis concevoir comment j'ai pu commettre un crime si atroce ; mais j'éprouvais une anxiété, une agitation telles, un trouble tel dans ma tête et quelque chose de si irrésistible en moi, que j'ai été obligé d'exécuter l'action. J'étais alors à jeun, je n'étais pas malade, je ne m'explique donc pas comment j'ai été frappé d'un si grand malheur. Je supplie qu'on me fasse grâce et qu'on ne me fasse pas périr sur l'échafaud, quoique je convienne l'avoir mérité. »

Le Journal d'Hufeland a enregistré le fait suivant :

Un paysan prussien croit voir et entendre un ange qui lui ordonne au nom de Dieu d'immoler son fils sur un bûcher. Aussitôt il recommande à celui-ci d'apporter du bois dans un endroit désigné. Le fils exécute l'ordre ; son père l'étend sur le bûcher et le tue. C'était son fils unique.

Dans tous ces cas l'hallucination ordonne le crime. Elle désigne la victime et souvent même le genre de mort. Le malade n'est que l'exécuteur des ordres imaginaires qu'il reçoit. Il en est d'autres dans lesquels l'hallucination n'est la cause de l'homicide que d'une façon indirecte. Ce sont les délirants

par persécution qui fournissent les exemples les plus nombreux de ce genre d'homicide.

Certains hypochondriaques, tourmentés par des hallucinations, en arrivent à un degré de fureur tel qu'ils veulent absolument se venger des vexations qu'on leur fait subir. Dans leur délire un peu vague au début, ils parlent de leurs ennemis en termes généraux : on me fait souffrir, on me persécute, etc. Mais voici qu'à la place du pronom impersonnel ils mettent un nom réel : c'est un tel qui tient tous les fils de la conspiration ourdie contre eux ; c'est lui qui est le principal coupable, c'est lui qui péra.

OBSERVATION CLV. — Assassinat. — Hallucinations de Pouë. — Vertiges épileptiques  
Idées de persécution.

Un homicide fut commis, à la fin de 1871, dans une fabrique d'encre, à Puteaux. Le contre-maitre de l'usine, Bitouzet, s'approcha un jour du chimiste Schikler et sans provocation, sans querelle, il lui tira deux coups de revolver dans la tête en lui disant : *Tu m'as assassiné moralement, voilà ta récompense*. Aussitôt après l'accomplissement du crime, le meurtrier était allé spontanément en informer le commissaire de police. On l'interroge, et voici ce qu'il raconte : Depuis quelque temps, il s'était aperçu que ses camarades d'atelier le regardaient d'un mauvais œil : on se détournait de lui, on affectait de ne plus lui tendre la main. Il ne savait d'abord à quoi attribuer cet éloignement ; mais il en eut bientôt l'explication, car il entendit à plusieurs reprises qu'on disait de lui : « Vous le voyez, c'est Tropmann, un voleur, un assassin ! » Qui pouvait avoir répandu sur son compte des bruits aussi outrageants ? Cela ne pouvait être que le chimiste Schikler. Cette idée, d'abord mal arrêtée, se changea progressivement en une conviction profonde. La veille du jour où fut perpétré le crime, Bitouzet, obsédé par ses hallucinations, vint à Paris pour se distraire. Mais dans les rues, dans les cafés, partout on le montrait du doigt, on disait : *C'est Tropmann, c'est l'assassin !* La mesure était comble. Il revint à l'usine et, le lendemain matin, il assassina l'auteur supposé des calomnies répandues sur son compte.

Je rencontrai Bitouzet au dépôt de la préfecture, quelques heures après ce sinistre événement ; je l'interrogeai longuement et je fis passer au parquet une note médico-légale sommaire dans laquelle j'établissais que le prévenu était un vertigineux avec incontinence nocturne d'urine, un hypochondriaque, un persécuté et un halluciné.

Deux jours après, M. Lambert des Cilleuls, juge d'instruction, nous commettait, G. Bergeron, Motet et moi, pour constater judiciairement, à Mazas, l'état mental de ce dangereux épileptique-aliéné. Je rédigeai le rapport, et Bitouzet, bénéficiant d'une ordonnance de non-lieu, fut envoyé au quartier de la sûreté, à l'hospice de Bicêtre, dans mon service.

Après quatre ou cinq mois d'un traitement bromuré, Bitouzet se rétablit de la manière la plus remarquable. Il me demanda sa sortie et je la lui refusai. Il s'évada alors dans des conditions exceptionnelles d'habileté, d'énergie et d'audace.

Bitouzet est actuellement contre-maitre d'une usine, à l'étranger. Ne retombera-t-il pas ?

P. S. — Quelques années après, Bitouzet, redevenu malade, s'est agité et est

arrivé soudainement à Paris. Sa famille, en présence du danger qu'inspirait son état mental, a elle-même fait des démarches auprès de l'autorité et sollicité la réintégration de Bitouzet à la sûreté de Bicêtre.

Au moment où nous mettons sous presse (25 avril 1885) on nous annonce que le malade est dans un état stationnaire, qu'il est incurable et dangereux, et qu'il ne saurait être question de sa mise en liberté.

D'autres fois, l'halluciné persécuté ne choisit pas sa victime. La vie lui est insupportable. Si on le persécute avec tant d'acharnement, c'est qu'on se figure qu'il est incapable d'une action énergique. Eh bien, il va prouver le contraire, et il tue quelqu'un pour bien montrer à ses persécuteurs qu'il peut se venger : cela leur servira peut-être de leçon. Ne faut-il pas qu'il y en ait un qui paye pour les autres ?

## II. — DES ILLUSIONS

Les illusions diffèrent des hallucinations parce qu'elles ne peuvent se produire en l'absence d'une excitation sensorielle. L'hallucination naît spontanément : elle est créée de toutes pièces par l'imagination ; elle n'est jamais provoquée par une impression. L'illusion, au contraire, est toujours consécutive à une impression : elle a toujours une excitation sensorielle pour condition. Brierre de Boismont définit l'illusion *l'appréciation fautive de sensations réelles*.

Il y a des illusions sensoriales et des illusions mentales. L'illusion sensoriale est la perception vicieuse d'une impression réelle. L'illusion mentale est l'interprétation fautive d'une impression normalement perçue. C'est une conception délirante ayant pour objets des phénomènes sensoriels.

Un exemple fera mieux ressortir ces distinctions :

Un hypochondriaque, poursuivi par la peur de la police, passe dans une rue. Une personne marche derrière lui : il entend des pas, il se figure qu'il est suivi par un agent de la sûreté et s'enfuit précipitamment. Ce malade a une illusion mentale : ses sens ont normalement perçu des impressions réelles. Un autre hypochondriaque entend parler des étrangers et se figure faussement qu'ils l'appellent coquin, voleur, faussaire, etc. Il croit entendre ces paroles, il les perçoit distinctement. Ce malade est un illusionné des sens : il perçoit vicieusement.

Les illusions et les hallucinations sensorielles, dont Esquirol, le premier, a fait des signes morbides tout à fait distincts, sont des phénomènes psychologiques presque analogues. Il n'y a entre eux aucune différence fondamentale. Ils se transforment souvent l'un dans l'autre, se succèdent ou se combinent : ils naissent des mêmes conditions organopathiques, et disparaissent sous l'influence des mêmes traitements. Par la nature des sensations fausses dont ils sont la source, par le rôle qu'ils jouent dans la pathogénie de la folie, par leur valeur diagnostique et pronostique, ils se confondent souvent et les mêmes considérations leur sont applicables. Aussi les détails dans lesquels

nous sommes entrés relativement aux hallucinations nous permettront d'être beaucoup plus bref sur les illusions.

On peut appliquer à l'étude des illusions les mêmes divisions qu'à celle des hallucinations. Parmi les illusions, en effet, les unes sont compatibles avec la raison et les autres sont des signes de la folie.

Les illusions des sens compatibles avec la raison sont extrêmement fréquentes, et nous en sommes victimes à chaque instant. De loin, une tour carrée paraît ronde: en mer, les nuages que l'on aperçoit à l'horizon simulent souvent une côte; quand on est sur un bateau, c'est le rivage qui paraît fuir. Ces illusions n'ont rien à faire avec nos études, et je me contente d'en signaler l'existence. Je ne m'arrêterai pas davantage à décrire les illusions qui peuvent être le résultat de certaines lésions des organes des sens. Dans plusieurs maladies des yeux, on peut voir les objets doubles, triples, ou renversés.

Les couleurs peuvent aussi être vicieusement perçues, comme cela arrive dans le daltonisme (chromatopseudopsie, dyschromatopsie, etc.). Cette illusion pourrait même acquérir une certaine importance médico-légale. Elle n'est pas rare dans l'hystérie, dans l'alcoolisme, et l'on conçoit qu'un conducteur de train, par exemple, atteint d'une pareille affection, pourrait causer des accidents de la plus haute gravité, en ne percevant pas la couleur des signaux ou en les percevant d'une manière vicieuse.

Mais les illusions les plus importantes en médecine légale sont les illusions appartenant à la folie. Elles peuvent se montrer sous la même variété d'aspects que les hallucinations. Tous les sens peuvent en être affectés.

1° **Ouïe.** — Tous les bruits peuvent être des sources d'illusions. Le roulement des voitures, les bruits de pas, les chants des oiseaux, peuvent être vicieusement interprétés par l'aliéné. Il en est qui ne peuvent entendre un bruit sans qu'ils y reconnaissent une personnalité blessante. Les paroles les plus bienveillantes sont perçues comme des injures ou des menaces. Un malade d'Esquirol, en entendant le bruissement des feuilles agitées par le vent, croyait entendre des voix qui lui disaient : « Lâche! jaune! »

2° **Vue.** — Les illusions de la vue produisent des changements de forme, de couleur, de volume, des personnes et des objets. Certains malades se croient transformés en animaux et voient toutes les autres personnes transformées de la même façon. Une malade de Brienne de Boismont voyait tout le monde déguisé comme dans un bal masqué. Un homme de quarante ans voyait, depuis l'âge de treize ans, des taches de cuivre sur ses mains; à chaque instant il se lavait pour ne pas empoisonner ceux qui vivaient avec lui. Rien n'est commun comme de voir des aliénés ramasser du sable ou des cailloux et en remplir leurs poches, croyant que ce sont des pierres précieuses. Quelquefois le malade ne reconnaît plus les personnes qui lui sont les plus chères. En voici une bien curieuse observation, je l'emprunte à Brienne de Boismont (*Des hallucinations*, p. 680).

## OBSERVATION CLVI. — Mélancolie. — Illusions de la vue.

Une dame mélancolique demandait chaque jour, du ton le plus pathétique et avec des accents déchirants, à voir son mari et son fils; elle ne voulait prendre aucune nourriture et il fallait l'alimenter avec la sonde. Les renseignements m'avaient appris que les mêmes plaintes avaient eu lieu dans un autre établissement et que la réunion si ardemment désirée n'avait produit aucun effet. Touché cependant, comme d'autres personnes de la maison, de cette douleur qui paraissait si vraie, je fis venir le mari et le fils; malgré mon expérience, j'espérais encore! Après les avoir regardés, la pauvre dame gémit profondément en s'écriant : « Ce ne sont pas eux! » L'épreuve fut tentée une seconde fois sans plus de succès; elle n'a pas été reprise, car elle pouvait avoir des conséquences fâcheuses pour l'enfant. Cinq ans après ces deux tentatives, la malade en démence ne cessait de répéter : « Je vous en conjure, ne séparez pas une malheureuse femme de son enfant et de son mari. »

Il est inutile de dire que les illusions sont presque toujours interprétées dans le sens du délire qu'elles contribuent à entretenir. Le persécuté voit partout l'influence cachée de ses ennemis imaginaires. Une jeune hypochondriaque rencontre un échafaudage pour les maçons; elle y voit un instrument de supplice dressé pour elle!

3° **Gout.** — Très fréquemment les aliénés trouvent à leurs aliments un goût désagréable. Ils prétendent qu'on leur fait manger du feu, du soufre, du phosphore, de l'arsenic. Ces illusions coïncident souvent avec un état saburral des premières voies, et disparaissent avec lui. D'autres fois les aliénés se plaisent à manger des saletés; quelques-uns dévorent leurs matières fécales et les trouvent excellentes.

## OBSERVATION CLVII. — Mélancolie. — Illusions du goût et de l'odorat.

J'ai vu, dit Marc, dans une maison de santé de la capitale, un homme âgé, qu'un revers de fortune avait rendu mélancolique. Depuis plusieurs années, il n'avait pas proféré une parole, et sa seule occupation consistait à flâner et à lécher les murs de sa chambre ainsi que le seuil de sa porte, quelquefois pendant des heures entières, sans qu'on pût s'expliquer le motif d'une action aussi extravagante que pénible, et dont la fréquence ainsi que la durée avaient laissé des empreintes profondes et nombreuses sur les cloisons en plâtre du lieu qu'il habitait. Plusieurs fois déjà, pendant mes visites, je l'avais interrogé, sans succès, sur les motifs d'une conduite si étrange et qui ne pouvait inspirer que le dégoût et la compassion, lorsqu'un jour, ayant l'air de ne pas le remarquer, je demandai à un surveillant d'où provenaient les taches et les excavations à la fois sales et nombreuses que j'apercevais sur les murs. A notre grand étonnement, le malade rompit le long silence qu'il avait gardé jusqu'à ce jour pour me dire : « Vous appelez cela des taches sales, des excavations? Vous ne voyez donc pas que ce sont des oranges du Japon? Quels fruits délicieux! quelles couleurs! quelle odeur! quelle saveur admirable! » Et le malade de se mettre à aspirer et à lécher avec un redoublement d'ardeur. Dès lors